

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 FEVRIER 2016 À 20H30.**

L'an deux mille seize, le huit février, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

Présents : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, BADIER Aimée, FOURNIER Christophe, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, CASAMASSA Laurianne, CHEVREL Roseline, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, ROUQUET Pierre, TRAVARD Joël.

Excusés : BOUILLOUX Nathalie (pouvoir à A. BADIER), CHARIERE Céline (pouvoir à L. CASAMASSA), CHOURLIN Olivier (pouvoir à JN. POUPLIER).

Convocation du 02 février 2016.

Secrétaire de séance : Cédric BARDE.

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal a :

- RETENU suite à un appel d'offres, le groupement d'entreprises COLAS-PETTINI pour l'aménagement de la traversée de Leymiat et l'extension du réseau d'assainissement collectif. Le montant des travaux s'élève à 189 332,00 €HT.
- ACCEPTÉ la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre initialement conclu avec la société Aintégra pour les travaux d'aménagement de la traversée de Leymiat. Suite à la décision de réaliser l'extension du réseau d'assainissement, l'incidence financière s'élève à 2 850,00 €HT soit un total de maîtrise d'œuvre de 11 075,00 € HT.
- DONNÉ un avis favorable sur le schéma de mutualisation des services entre la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon et ses communes membres. Ce document prévoyant des actions à mettre en œuvre dès 2016, dans l'objectif de mettre en commun des moyens et des services entre les communes (ex : achat groupé - prestataire unique sur tout le territoire de l'intercommunalité, prêt de matériel,...). Ceci afin d'optimiser les dépenses communales.
- MODIFIÉ la délibération du 26 juin 2012 instaurant la participation pour l'assainissement collectif précisant que le recouvrement de cette

redevance était dû pour toutes créations de logements, sans obligation d'autorisation d'urbanisme. (exemple : aménagement d'appartements dans un bâti existant, non soumis à déclaration, est taxable)

- **ACCEPTÉ** la signature d'une mission avec la société Juricia Conseil afin d'analyser les taxes foncières acquittées par la commune et de rechercher les possibilités de dégrèvements ou de réduction. La rémunération du cabinet Juricia Conseil sera calculée à hauteur de 30% de la source d'économie réalisée.
- **AUTORISÉ** si nécessaire le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 160 553,00 € (soit 25% des dépenses réelles 2015) jusqu'à l'adoption du budget 2016 courant mars.
- **DÉCIDÉ** la modification de la délibération du 15 décembre 2008 instaurant l'indemnité d'astreinte des agents communaux. Dorénavant, cette indemnité sera supprimée en cas de congé maladie dès le premier jour d'arrêt. La position d'astreinte sera alors confiée à un autre agent communal.

Clôture à 21h30.

Le Maire,
JM. GIROUX

Information :

Samedi 19 mars 2016 à partir de 19h30 au Foyer Rural : **Soirée Couscous** avec animation musicale au profit de la **Ligue contre le Cancer**. Réservation à l'Office de Tourisme jusqu'au 11 mars 2016.